

## Convocation du conseil communal

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu à la mairie, **sise 18, rue Principale**, à Sandweiler, **lundi, le 19 août 2024 à 18h00**.

## ORDRE DU JOUR

### Séance non publique

1. Nomination provisoire d'un fonctionnaire communal pour les besoins du service technique communal – 1<sup>ère</sup> publication de poste
2. Nomination provisoire d'un fonctionnaire communal pour les besoins du service technique communal – 2<sup>ème</sup> publication de poste
3. Engagement d'un employé communal pour les besoins du service technique communal
4. Démission d'un fonctionnaire communal du service technique communal

### Séance publique

5. Informations du collège des bourgmestre et échevins
6. Attribution du congé politique supplémentaire de 15 heures
7. Office social « Leweschte Syrdall » – Convention pour l'année 2024
8. 2 contrats de concession – Cimetière de Sandweiler
9. Questions des conseillers communaux

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux à la réception communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,

Le secrétaire communal,

